

Éducation : un comparatif très instructif des différents systèmes éducatifs européens

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a publié le quatrième rapport de « L'Europe de l'éducation en chiffres ». Ses conclusions, qui permettent de mieux qualifier les difficultés du système éducatif français, peuvent être mises en regard des récents travaux d'Intercommunalités de France sur les politiques éducatives territoriales.

PUBLIÉ LE 06/01/2023 ©Damien Carles / Terra

Les comparaisons européennes ou internationales (PISA et TIMSS notamment) permettent de prendre du recul sur notre système éducatif, nos manières de faire, le rapport aux élèves, la place des enseignants... Ces travaux soulignent les points positifs et font apparaître les écarts entre notre système et celui d'autres pays. Ce rapport, réalisé par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse offre également l'occasion de se projeter dans la nouvelle stratégie décennale de l'Union européenne en matière d'éducation et de formation.

Une diversité des modèles scolaires

Trois principaux types de systèmes éducatifs existent en Europe :

- Les systèmes à « structure unique » ;
- Les systèmes à « tronc commun » ;
- Les systèmes à « orientation précoce ».

La Finlande, la France et l'Allemagne illustrent respectivement chacun de ces systèmes.

Le système à « structure unique » se caractérise par une scolarité dans un établissement unique (du CP à la 3^{ème}) et se retrouve plutôt en Europe du Nord et de l'Est. Le système à « tronc commun », modèle français, est le système le plus commun, surtout présent dans les pays de l'Ouest et du Sud. Dans le système à « orientation précoce », les élèves sont orientés dès la fin de l'enseignement élémentaire (Allemagne, Autriche, Lituanie, Luxembourg ou Pays-Bas).

La durée de l'obligation scolaire varie de huit ans (en Croatie) à quinze ans (en France) et tend à s'allonger du fait de l'abaissement de l'âge du début de l'obligation dans certains pays.

Le modèle français plutôt en queue de peloton

L'analyse et la comparaison des systèmes éducatifs permet de distinguer à quel niveau se situe le modèle français.

En matière de taille des classes, c'est la France « qui présente la taille moyenne de classe la plus élevée en école primaire, avec 22 élèves par classe », quand la moyenne

européenne est à 19. Même chose pour le collège : 26 élèves par classe en France contre 21 en moyenne.

D'autres critères illustrent la France mauvaise élève :

- Le taux d'encadrement, ou le nombre d'élèves par enseignant, est bien plus élevé en France qu'en Allemagne ou en Italie ;
- La dépense annuelle par élève est plus faible en France que dans la moyenne des pays.

Il faut toutefois garder à l'esprit que le poids démographique des élèves pèse sur le système français : la France accueille plus d'enfants et consacre 28,6 milliards d'euros au titre de l'éducation pour l'élémentaire contre 23,5 milliards d'euros en Allemagne (données Eurostat).

La situation des enseignants, un critère déterminant

Quelques données étayent la situation disparate des enseignants selon les pays et les systèmes.

C'est aux Pays-Bas et en France que les enseignants des écoles élémentaires ont le volume horaire de temps d'enseignement le plus important (respectivement de 940 et 900 heures), bien au-delà de la moyenne européenne (740 heures) ou de l'Allemagne (691 heures).

En matière de salaires, trois modèles se distinguent :

- La « *progression linéaire* » : « *le salaire évolue de manière relativement équilibrée du début à la fin de la carrière* » (Italie) ;
- La « *progression précoce* » : « *le salaire évolue rapidement en début de carrière, puis stagne ou ralentit* » (Allemagne, Finlande, Pologne) ;
- La « *progression tardive* » : « *le salaire augmente peu en début de carrière puis accélère nettement vers la fin* » (Espagne, France, Portugal, Autriche).

En école primaire ou au collège, le salaire des enseignants français, italiens ou polonais est inférieur à la moyenne européenne « *à tous les stades de leur carrière* ».

Des bons et des moins bons résultats pour la France

Selon les cinq critères de référence de la stratégie européenne en éducation, la France, la Belgique et l'Irlande sont les pays les mieux classés. Ils atteignent trois des cinq objectifs. Pour la France il s'agit de :

- La participation à l'accueil et à l'éducation des jeunes enfants (100 % des enfants de plus de trois ans sont accueillis) ;
- La limitation des jeunes de 18 à 24 ans en situation de sortie précoce (moins de 8 %) ;
- Plus de 50 % des jeunes adultes âgés entre 25 et 34 ans sont diplômés de l'enseignement supérieur.

En revanche les résultats du programme TIMSS (évaluation en mathématique et en sciences des élèves de CM1 et de 4^{ème}) montrent que la « *France est en retrait sur les compétences des élèves* » : elle se classe en dernière position pour les élèves de CM1 et en avant-dernière pour les élèves de 4^{ème} (juste devant Malte).

Le rapport « *L'Europe de l'éducation en chiffres, 2022* » est disponible [ici](#).

Les élus d'Intercommunalités de France échangent avec des acteurs de l'éducation

Conscients des enjeux d'éducation, d'émancipation et d'épanouissement des enfants et des jeunes, les membres de la commission cohésion sociale de Intercommunalités de France ont souhaité amorcer un travail sur les politiques éducatives territoriales ; sur les relations avec l'Éducation nationale, avec les acteurs de l'éducation populaire ; sur l'action aujourd'hui et demain des intercommunalités.

Anne Terlez, vice-présidente de Intercommunalités de France, vice-présidente de Seine Eure Agglo, Thomas Fromentin, vice-président de Intercommunalités de France, président de la communauté pays Foix Varilhes, Renaud Averly, président de la communauté du pays Rethélois et Laurence Joust-Lienhard, vice-présidente de la communauté de communes Hanau la Petite Pierre ont échangé avec quatre « personnalités qualifiées » du monde de l'éducation.

Quelle résilience de l'écosystème éducatif local ?

Plusieurs questions clés ont été abordées avec Ariane Azema, déléguée générale de la Ligue de l'enseignement, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche : comment aider l'Éducation nationale à territorialiser son action ? comment assurer la cohérence d'une politique éducative à l'échelle d'un territoire, au-delà du simple maillage d'établissements scolaires ? comment « fidéliser » les professeurs dans un territoire ? comment réussir l'accueil des jeunes professeurs ?

La question du transport scolaire s'est également posée : assurer le bien-être des élèves, répondre à la transition écologique et énergétique, garantir un cadre de travail apaisé pour les professionnels et prendre en considération la démographie scolaire. Les élus ont aussi discuté de la situation de l'éducation populaire : en baisse de régime depuis quelques années, l'éducation populaire fait face à des enjeux de renouvellement des pratiques. Ariane Azema a insisté sur la nécessité de rester solidaires des acteurs associatifs (inflation, problèmes de recrutement, mise en concurrence...).

Favoriser la résilience de l'écosystème éducatif local a été le fil rouge des discussions.

Les quartiers populaires

Les échanges avec Aissa Grabsi, professeur au lycée Diderot de Marseille, président de l'association « Le sel de la vie » ont permis d'aborder la question des quartiers populaires. Lutter contre les inégalités de situation et les discriminations territoriales et sociales et viser l'excellence pour toutes et tous sont les objectifs de « Le sel de la vie », installée au cœur des quartiers Nord de Marseille. Des 25 actions de l'association, deux sont fondamentales :

- La mise en place de la Force d'action rapide éducative (FARE), pour renforcer l'enseignement fondamental ;
- La création de « l'écurie sociale et solidaire », une classe préparatoire aux concours de médecine.

Pour cette action, l'association a réuni une équipe pédagogique, signé des partenariats notamment avec l'hôpital, et a bénéficié de l'appui financier de la métropole Aix-Marseille Provence et des Apprentis d'Auteuil. Cette classe préparatoire sociale et

solidaire offre un accompagnement différencié des étudiants avec un système de mentorat et de parrainage. Les résultats obtenus sont spectaculaires : 25% des étudiants de la première promotion ont été reçus, 75% de la dernière promotion !

Les maisons familiales et rurales

Roland Grimault, directeur général de l'Union nationale des Maisons familiales et rurales (MFR) a présenté le modèle particulier des MFR : il en existe 430 en France, elles représentent 10 000 salariés et accueillent 44 000 élèves de la 4^{ème} au BTS, 20 000 apprentis et 35 000 adultes en formation. Leurs formations correspondent à 18 secteurs d'activités.

Une des singularités d'une MFR est son projet pédagogique : former aux métiers et se sentir bien, aider à l'épanouissement des jeunes. Ils sont 80 % à être en emploi ou en formation trois ans après leur sortie. Les MFR sont aussi le deuxième opérateur Erasmus+, surtout pour les élèves de Bac pro (et bientôt des CAP).

La MFR se positionne comme l'un des maillons du développement local, avec la volonté de s'intégrer, de créer une alliance territoriale aux côtés des collectivités locales, des entreprises et des familles. L'aggravation de la précarité sociale des familles préoccupe les MFR et ne fait que renforcer la nécessité de travailler avec les relais sociaux et de proximité, de créer des partenariats solides et pérennes.

Les lycées professionnels

Les élus ont évoqué l'enseignement professionnel avec Marc Telliez, proviseur du lycée des métiers Henri Senez (à Hénin-Beaumont) et co-fondateur du Comité Grand Artois. Démarche particulièrement intéressante, la création du Comité Grand Artois s'est faite en plusieurs étapes.

A l'origine, un constat terrible : il n'existe aucune relation entre les lycées professionnels et les entreprises locales. Il a fallu alors investir les différents clubs d'entreprises animés par la Chambre de commerce et d'industrie et convaincre les chefs d'entreprise. De cette première initiative est né le comité Grand Lens : la réunion de 11 lycées professionnels et des entreprises de deux intercommunalités. La création et la diffusion d'un catalogue de formations et la mise en place d'un numéro vert a favorisé le dialogue avec les entreprises.

Aujourd'hui l'action s'est déployée à l'échelle de quatre intercommunalités (soit le périmètre du pôle métropolitain du Grand Artois) : 36 lycées professionnels, deux IUT, l'université et les entreprises du territoire sont réunis.

Résultats : l'image du lycée professionnel a changé, ils sont désormais bien identifiés par le service public pour l'emploi local, par les missions locales et surtout par les entreprises qui s'installent. Les élèves ont désormais beaucoup plus de facilité à trouver un stage. Cette relation privilégiée facilite la réactivité des lycées à répondre aux besoins des entreprises (via la formation continue) et apaise les rapports avec les missions locales.

Dans ce cadre, les intercommunalités permettraient d'apporter un appui en ingénierie à la démarche, de créer les instances de dialogue entre entreprises et établissements scolaires et ainsi de préserver et de pérenniser la dynamique collective existante mais toujours fragile.